

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2017

Présents : ROUGALE Alain, LIEVEAUX Jean-Paul, COTTE Cyril, NOUEN Marie-Ange, GODEAU Christian, PECOUL Michel-Pierre

Représentés : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles

Absents : GRABIAS Franck, MARTIN Frédéric, VALLIER Sébastien

Secrétaire : GODEAU Christian

A 20h05 M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Délibération 2017-64 : décision modificative n°1 du budget des remontées mécaniques

M. le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise par le conseil municipal pour ajuster certaines dépenses et recettes du budget des remontées mécaniques en cette fin d'année.

Ainsi les mouvements budgétaires suivants sont proposés :

- augmentation des charges de personnel liée d'une part au recrutement du commercial à plein temps, non prévu initialement sur le budget des remontées mécaniques, d'autre part à l'ouverture prévue du domaine le WE du 16-17 dec et de tout le domaine pour les vacances de Noël.
- une recette supplémentaire de 30 000 € au compte 706 est un ajustement des ventes de fin d'année avec prévision sur les vacances de Noël.
- des dépenses en moins au chapitre 11, liées à des ajustements de dépenses à la baisse.

M. LIEVEAUX demande de la part de M. CALVEZ si la DM peut être scindée en plusieurs parties et plusieurs votes. M. Le Maire répond non et que cela ne change pas la taille du budget.

M. LIEVEAUX demande pourquoi les 10 000,00€ de l'embauche du commercial apparaissent sur la ligne « Relation Publique » ?

M. Le Maire répond que cela apparaît en effet sur le budget mais qu'il est bien entendu que la moitié est payée par les RM et l'autre par la Mairie.

M. LIEVEAUX demande alors à ce que la mention « plein temps » soit retirée du texte de la délibération.

M. Le Maire dit qu'en effet cette mention n'a pas lieu d'être et la retire du texte de la délibération.

M. LIEVEAUX précise qu'il y a eu qu'un seul conseil d'exploitation des RM cette année.

M. Le Maire répond qu'un nouveau conseil se tiendra prochainement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Carburants	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-625 : Déplacements, missions et réceptions	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6410 : Rémunérations du personnel	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	52 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-708 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 000.00 €	52 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total Général		30 000.00 €		30 000.00 €

Pour 6

Contre 1 (CALVEZ)

Abstention 1 (LIEVEAUX)

Délibération 2017-65 : Tarifs des secours

M. le Maire expose qu'une nouvelle convention a été signée avec un groupement d'ambulance pour cette saison, du 16 décembre au 18 mars. Les tarifs d'évacuation des pistes sont quasiment inchangés, à l'exception du tarif front de neige qui a été arrondi à 62 €. Les tarifs des ambulances sont quant à eux modifiés en fonction des prix indiqués dans la convention signée.

Mme Nouen demande quelle est la société d'ambulances retenue ?

M. Le Maire répond qu'il s'agit d'un groupement d'ambulances installé à Grenoble.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE les tarifs de secours ci-dessous**

TARIFS SECOURS GRESSE EN VERCORS SAISON 2017/2018



EVACUATION PISTE	TRANSPORT AMBULANCE DU TRIEVES		AUTRES SOCIETES DE TRANSPORT AMBULANCE	
	Cabinet Médical	Hôpital ou Clinique agglomération Grenoble	Cabinet Médical	Hôpital ou Clinique agglomération Grenoble
Au Poste de Secours en €				

Front de neige	62.00 €	180.00 €	410.00 €	250.00 €	480.00 €
Zone A Rapprochée	204.00 €				
Zone B Eloignée	357.00 €				
Zone C Hors Pistes	714.00 €				

Front de neige :	Ecole de ski, jardin d'enfants, front de neige TK Bessard et Pras, Babar, Tremplin de saut à ski, pas de tir Biathlon
ZONE A Rapprochée	ALPIN : Piste de luge station (gratuite), l'Ecureuil, Olagnière, Bruyères, Clos du Roux, Noisettes, Faisans, Coteilles, Snow park Pierre Blanche, Piochanet, Le Mur, départ TK Pierre Blanche, départ TK Alleyrons, départ TK Pré Levé, piste de luge Age de glace, le Loup Blanc, Géinotte, Cotilles, Boarder Cross Family vert et bleu, Cascade de Oups. NORDIQUE : Gresse, Barrage, Zone d'apprentissage ludique
ZONE B Eloignée	ALPIN : Grand Brisou, Myrtilles, 50ème, Marmottes, Chamois, Tétrás, Crêtes, Cerf, Bouquetin, Piste de luge Dolomites (gratuite), Boarder Expert NORDIQUE : Combe Maunette, Fayolles, Allimas, La Font
ZONE C Hors Pistes	

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Répartition des charges de la maison communale pour l'année 2017

M. Le Maire informe que cette délibération est reportée au conseil de janvier, car une vérification du volume de la cuve à fioul est nécessaire pour une prochaine commande.

Délibération 2017-66 : Détermination de l'implantation d'un nœud de raccordement optique sur la commune dans le cadre du Très Haut Débit

M. le Maire rappelle que le Très Haut Débit est en cours de déploiement dans le Trièves dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Isère. Le conseil municipal avait été amené à se prononcer à ce sujet en novembre 2014.

Sur notre commune doit être implanté un Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le bâtiment abritant le NRO sera aux dimensions suivantes : 7m x 5m pour une hauteur de 3,5m).

Notre commune doit donc fournir une parcelle permettant une telle implantation et conforme aux prescriptions techniques.

La parcelle proposée est la AD 25, qui englobe le garage communal – caserne pompier, bâtiment du Département et d'Orange.

M. Le Maire rappelle notre engagement positif de 2014 sur cette décision.

M. Godeau demande si on prend sur des locaux existants ou si il faut construire ?

M. Le Maire : On construit

M. Lieveaux demande si nous avons une date pour la mise en place du THB sur la commune.

M. Le Maire pense que cela n'interviendra pas avant 2020/2021 ...

Vu la délibération 4 du 13 novembre 2014 fixant l'accord de principe conseil municipal sur les modalités de financement du Très Haut Débit,

Vu les délibérations 2017-03 et 2017-07 portant révision de l'attribution de compensation versée par CDC Trièves pour le Très Haut Débit,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **EMET un avis favorable sur l'implantation du Nœud de Raccordement Optique sur la parcelle communale AD 25.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

M. Le Maire nous informe qu'après vérification des budgets les délibérations 5 et 6 sont sans objet.

Délibération 2017-67 : Décision modificative n°4 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

M. le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise par le conseil municipal pour ajuster le chapitre 67 suite à des arrondis de TVA à corriger. Il est ainsi proposé les mouvements suivants :

- Augmentation de 1 € du compte de dépenses de fonctionnement 6788
- Diminution de 1 € du compte de dépenses 6413

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE les mouvements budgétaires suivants :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Primes et gratifications	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6788 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour : 6

Contre : 1 (Calvez)

Abstention : 1 (Lieveaux)

L'ordre du jour des délibérations étant épuisé, nous passons maintenant aux points d'information.

Travaux HLM:

M. Le Maire nous informe que les travaux sont conformes aux délais, il ne reste plus qu'à finaliser l'isolation extérieure qui ne pourra se faire qu'au printemps. Une inauguration devrait intervenir courant Mars.

Réunion DDT:

M. Le Maire nous informe que la tenue de cette réunion a été animée, et a donné lieu à de nombreuses « joutes orales ». Un courrier de la Mairie est rédigé par M. Le Maire afin d'expliquer les nombreuses mesures financières prises et les travaux réalisés et en cours.

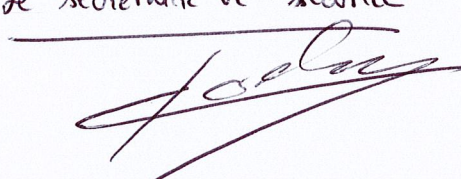
Questions/Informations :

Mme Nouen nous dit qu'il faut prévoir une réunion du CCAS afin de préparer les colis.

M. Cotte nous informe que suite à un « boycott » du syndicat des scieurs de l'Isère, aucune vente de bois n'a été réalisée cette année dans le département.

En conséquence les modes de vente et de paiement ont été redéterminés.

A 21H15 M. Le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance


Le Maire
